Image not found or type unknown

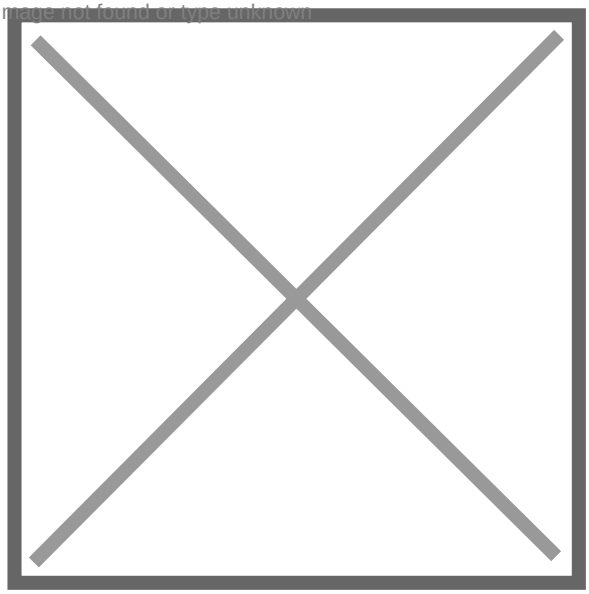

Termes du mandat de vente non respectés par l'agent immobilier

Par **co42**, le **14/04/2008** à **23:34**

Bonjour, j'ai signé un mandat sans exclusivité avec une agence immobilière. L'agent immobilier a fait visiter mon appartement à un couple qui est très interressé mais en le lui proposant à un prix inférieur à celui du mandat sans m'en avoir parlé. J'en ai discuté avec l'agent en lui disant que nous ne sommes pas d'accord, que ce n'est pas ce qui était convenu, il m'a dit que si les personnes donnaient suite, il aviserait en me promettant de rattrapper son erreur. De plus, ces gens ont vendu une grande maison , donc ils ont un gros budget, ce sont les mots de l'agent immobilier. Les gens sont revenus voir l'appartement, l'agent m'a bien dit de ne pas parler du prix avec ses clients. Deux jours après, j'ai contacté l'agence, l'agent m'a dit que les personnes veulent acheter l'appartement mais à ma grande surprise, les clients n'ont toujours pas été informés du prix. Ils doivent faire une proposition, qui sera inférieure au prix qui leur a été communiqué donc très inférieur à celui du mandat. L'agent m'a également dit qu'il me baisserait pas beaucoup sa commission car il faut payer ses charges.
N'est-il pas tenu de respecter le contrat? On parle toujours des pénalités et amandes des vendeurs s'ils ne respectent pas le contrat, mais que risque l'agent immobilier qui ne respecte pas ses engagements?
Que puis-je faire? L'agent peut me faire rater la vente à cause de son erreur? Aidez moi s'il vous plait, comment puis-je convaincre cet agent tricheur et menteur de réparer son erreur?
Merci pour vos conseils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés